

Décision

Générale

colonial

Décision n° 530 du 3 Juillet 1943.

n° 530

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 juillet 1943

Numéro JO

n° 14 du 15/07/1943

Date du numéro

15 juillet 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. TROBAS, Adjoint de 2^{me} classe des Servies Civils, en service en Côte Française des Somalis, qui n'a pas rejoint son poste à l'expiration du congé de convalescence dont il était titulaire, est suspendu de ses fonctions pour compter du 8 juin 1943. Cette suspension de fonctions comporte la privation de tout traitement.